

Modifications aux municipalités du Québec

2024

Le présent bulletin annuel recense l'ensemble des modifications apportées aux municipalités et aux divisions territoriales du Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Il reprend essentiellement l'information publiée dans les bulletins mensuels au cours de l'année. Le système du code géographique rassemble une multitude de découpages territoriaux portant chacun un code géographique unique, ce qui permet de compiler de l'information statistique pour un niveau géographique donné et de diviser ou d'agréger cette information selon différents niveaux géographiques inférieurs ou supérieurs à celui-ci. L'information comprise dans le système est accessible sur le site Web du Répertoire des divisions territoriales.

Les modifications apportées aux territoires peuvent être :

- une constitution (création d'un territoire à partir de parties de territoires existantes) ;
- une érection (fusion de deux territoires ou plus) ;
- un démembrement (division du territoire existant en deux ou en plusieurs composants) ;
- une annexion totale ou partielle (transfert complet ou fragmentaire d'un territoire vers un autre territoire) ;
- un changement de nom.

Pour les municipalités, s'ajoutent les modifications suivantes :

- un changement de statut ;
- un changement d'appartenance à une municipalité régionale de comté.

Le bulletin annuel de 2024 comporte 12 modifications aux municipalités.

Les modifications relatives aux divisions territoriales en 2024 concernent les régions administratives (RA), les municipalités régionales de comté (MRC) et les centres locaux de services communautaires (CLSC).

Statuts municipaux

Municipalités locales

C	Cité ¹
CT	Municipalité de canton
CU	Municipalité de cantons unis
GR	Gouvernement régional
M	Municipalité
P	Municipalité de paroisse
V	Ville
VC	Municipalité de village cri
VK	Municipalité de village naskapi
VL	Municipalité de village
VN	Municipalité de village nordique

Territoires autochtones

EI	Établissement amérindien
R	Réserve indienne
TC	Terres réservées aux Cris
TI	Terres de la catégorie I pour les Inuits
TK	Terres réservées aux Naskapis

Territoires non organisés

G	Territoire non organisé géographique (non officiel)
NO	Territoire non organisé

Types de modifications aux municipalités

0	Démembrement d'un territoire	6	Constitution en municipalité
1	Changement de nom	7	Érection à partir d'un regroupement de municipalités
2	Changement de statut municipal	8	Annexion partielle
3	Changement de nom et de statut municipal	9	Changement d'appartenance à une municipalité régionale de comté
5	Annexion totale		

Abréviations

GOQ	Gazette officielle du Québec
L.Q.	Lois du Québec

Sources des cartes réalisées par l'Institut de la statistique du Québec

Découpage administratif (municipalités) de décembre 2024 : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Système sur les découpages administratifs (modifié par l'Institut).

Réseau routier – juillet 2024 : Adresses Québec.

Limites de lots : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, cadastre du Québec, septembre 2024.

Hydrographie : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ).

Projection cartographique : Albers conique équivalente pour le Québec.

Remarque : Les limites cartographiques sont présentées à titre indicatif uniquement.

1. Statut municipal historique (n'est plus utilisé pour le découpage actuel du territoire).

Modifications aux municipalités

Tableau 1

Modifications aux municipalités du Québec, 2024

Situation antérieure	Modification		Nouvelle situation	Source
Nom, statut municipal (code géographique)	Date	Type	Nom, statut municipal (code géographique)	
Saint-Stanislas-de-Kostka, M (70040)	1967-06-28 ¹	8 ²	Saint-Louis-de-Gonzague, P (70035)	GOQ, partie 2, n° 50 de 2024, p. 7027
Kipawa, M (85010)	2017-09-22	8 ²	Kebaowek, R (85802)	Bureau du Conseil privé, décret 2017-1185 ³
Plessisville, V (32040) Plessisville, P (32045)	2024-01-01	7	Plessisville, V (32043)	GOQ, partie 2, n° 51 de 2023, p. 5825
Courcelles, M (30090) Saint-Évariste-de-Forsyth, M (29025)	2024-01-01	7	Courcelles-Saint-Évariste, M (29027)	GOQ, partie 2, n° 52 de 2023, p. 5941
Témiscaming, V (85005)	2024-01-13	8 ²	Kipawa, M (85010)	GOQ, partie 1, n° 2 de 2024, p. 36
Ristigouche-Partie-Sud-Est, CT (06035)	2024-03-09	3	Ristigouche-Sud-Est, M (06035)	GOQ, partie 1, n° 10 de 2024, p. 164
TNO aquatique de la MRC d'Abitibi-Ouest, G (87990)	2024-06-22	8 ²	Sainte-Hélène-de-Mancebourg, P (87070)	GOQ, partie 1, n° 25 de 2024, p. 352
TNO aquatique de la MRC de La Mitis, G (09990)	2024-06-22	8 ²	Sainte-Luce, M (09092)	GOQ, partie 1, n° 25 de 2024, p. 355
Hinchinbrooke, M (69045)	2024-06-29	8 ²	Huntingdon, V (69055)	GOQ, partie 1, n° 26 de 2024, p. 366
TNO aquatique de la MRC d'Abitibi-Ouest, G (87990)	2024-07-13	8 ²	Clerval, M (87075)	GOQ, partie 1, n° 28 de 2024, p. 406
Lac-des-Aigles, M (13060) Saint-Guy, M (11020)	2024-07-31	7	Lac-des-Aigles, V (13062)	GOQ, partie 2, n° 31 de 2024, p. 5303
Passes-Dangereuses, NO (92902)	2024-10-07	6	Sainte-Élisabeth-de-Proulx, NO (92903)	Greffe de l'arpenteur général du Québec, document n° 550196

1. Cette modification parue dans la *Gazette officielle du Québec* n° 50 de 2024 est rétroactive au 28 juin 1967.
2. Le territoire touché par l'annexion partielle, qui fait partie de l'entité mentionnée dans la colonne « Situation antérieure », est rattaché à l'entité mentionnée dans la colonne « Nouvelle situation ». Le territoire touché par la modification est cartographié en annexe.
3. La source complète est la suivante : Gouvernement du Canada, Bureau du Conseil privé, Décret n° 2017-1185 du 22 septembre 2017.

Modifications aux divisions territoriales

Régions administratives (RA)

► Modification mineure aux découpages des régions administratives de l'Estrie et de Chaudière-Appalaches

Les municipalités de Courcelles (30090) et de Saint-Évariste-de-Forsyth (29025), situées dans deux MRC et deux régions administratives distinctes, ont fusionné le 1^{er} janvier 2024. À la suite de cette fusion de territoires, la municipalité de Courcelles-Saint-Évariste (29027) est constituée et est rattachée à la MRC de Beauce-Sartigan (29), elle-même localisée dans la région administrative de Chaudière-Appalaches.

Ainsi, le territoire de l'ancienne municipalité de Courcelles (30090) est transféré de la région administrative de l'Estrie vers la région de Chaudière-Appalaches.

Tableau 2

Conséquences de la modification mineure apportée aux régions administratives de l'Estrie et de Chaudière-Appalaches sur les populations estimées et les superficies terrestres

Code de région administrative	Nom de région administrative	Population estimée (juillet 2022)			Superficie terrestre (en km ²)		
		Avant modification	Après modification	Différence	Avant modification	Après modification	Différence
05	Estrie	507 208	506 394	- 814	12 483,23	12 392,38	- 90,85
12	Chaudière-Appalaches	444 072	444 886	+ 814	15 073,93	15 164,78	+ 90,85

Municipalité régionale de comté (MRC)

► Modification aux découpages des MRC du Granit et de Beauce-Sartigan

La fusion des municipalités de Courcelles (30090) et de Saint-Évariste-de-Forsyth (29025) du 1^{er} janvier 2024 engendre la modification des limites des MRC du Granit (30) et de Beauce-Sartigan (29). Le territoire résultant de cette fusion municipale est rattaché à la MRC de Beauce-Sartigan (29).

► Modification aux découpages des MRC de Témiscouata et des Basques

Les municipalités de Lac-des-Aigles (13060) et de Saint-Guy (11020), situées dans deux MRC distinctes, ont fusionné le 31 juillet 2024. À la suite de cette fusion de territoires, la ville de Lac-des-Aigles (13062) est constituée et est rattachée à la MRC de Témiscouata (13).

Tableau 3

Conséquences de la modification apportée aux MRC de Témiscouata et des Basques sur les populations estimées et les superficies terrestres

Code de MRC	Nom de MRC	Population estimée (juillet 2023)			Superficie terrestre (en km ²)		
		Avant modification	Après modification	Différence	Avant modification	Après modification	Différence
11	Les Basques	9 042	8 967	- 75	1 115,26	976	- 139,26
13	Témiscouata	19 714	19 789	+ 75	3 898,54	4 037,8	+ 139,26

Centres locaux de services communautaires (CLSC)

► **Modification aux limites des CLSC de Granby-Shefford-Bromont et de Cowansville-Farnham-Bedford**

Le 1^{er} avril 2024, la ville de Bromont (46078) a changé de CLSC d'appartenance, passant du CLSC de Granby-Shefford-Bromont (05121) au CLSC de Cowansville-Farnham-Bedford (05111). Ce changement entraîne une modification aux limites géographiques des deux CLSC mentionnés, ainsi que des changements aux estimations de superficie terrestre et de population.

Cette modification territoriale touche également le découpage de rang hiérarchique supérieur, soit le RLS de La Haute-Yamaska (0512) et le RLS de La Pommeraie (0511). Ces deux RLS possèdent des géographies (périmètres) identiques à leurs CLSC respectifs.

► **Modification des toponymes des CLSC de Granby-Shefford-Bromont et de Cowansville-Farnham-Bedford**

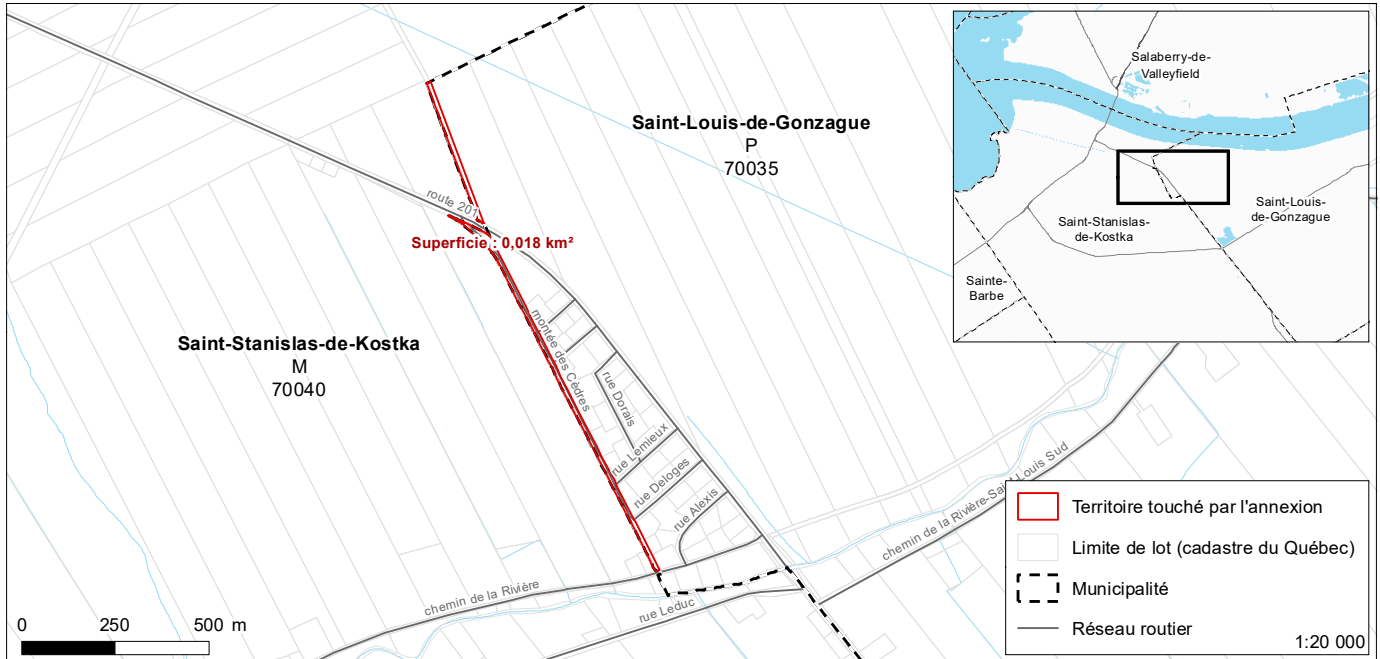
Le 1^{er} avril 2024, à la suite de la modification aux limites territoriale mentionnée ci-dessus, le CLSC de Granby-Shefford-Bromont (05121) est renommé CLSC de La Haute-Yamaska (05121) et le CLSC de Cowansville-Farnham-Bedford (05111) est renommé CLSC de La Pommeraie (05111).

Source : [Revue des événements affectant les découpages territoriaux du MSSS depuis 2020](#), ministère de la Santé et des Services sociaux.

Annexe cartographique – Modifications aux municipalités

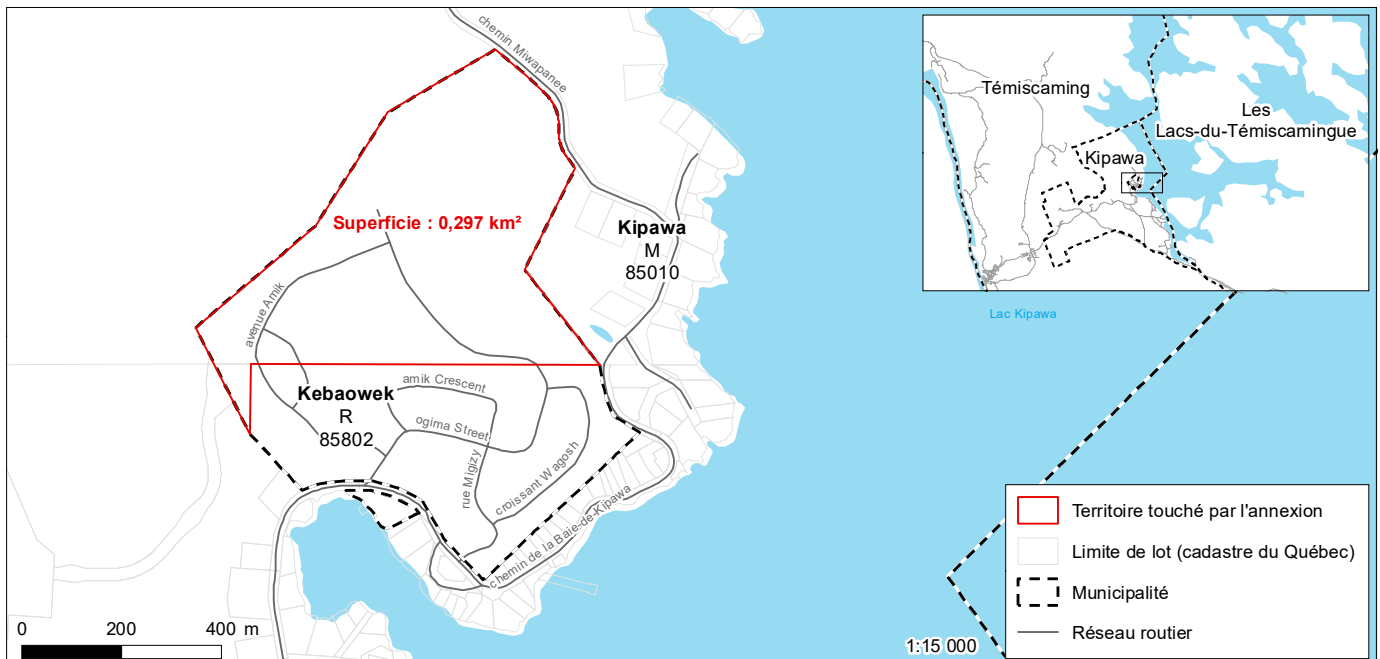
Carte 1

Nouvelle situation de la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague à la suite de l'annexion partielle rétroactive au 28 juin 1967



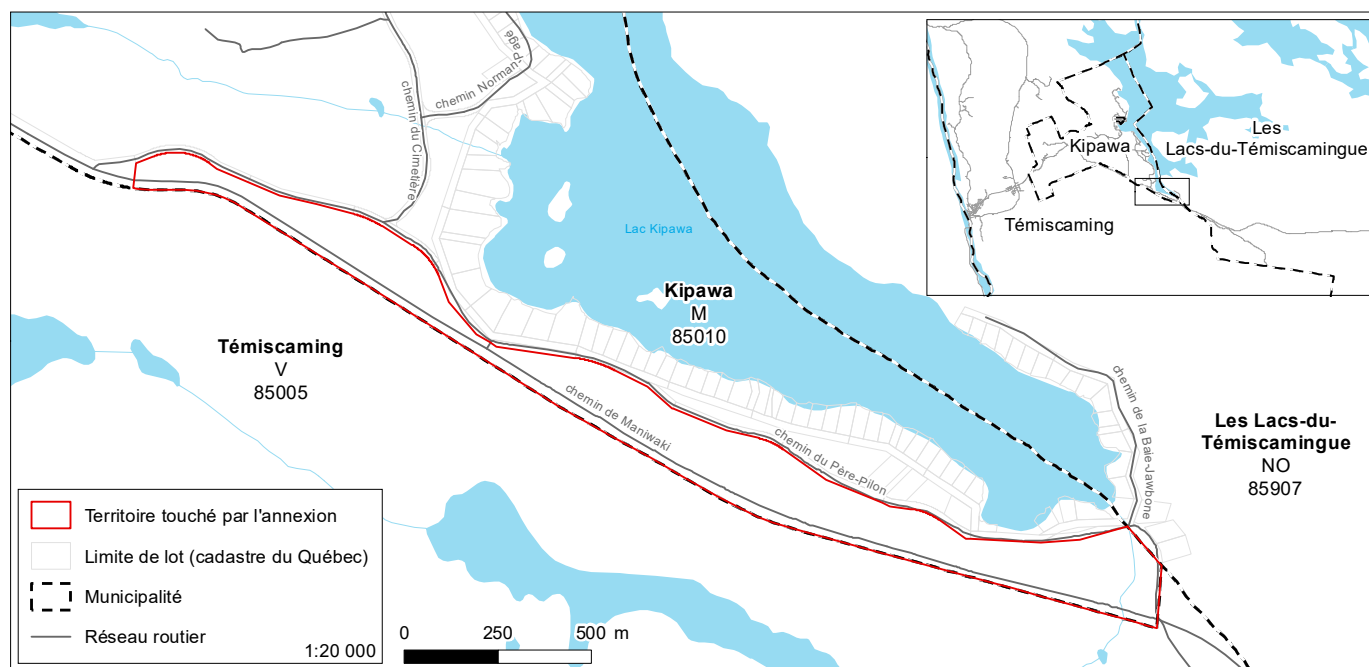
Carte 2

Nouvelle situation de la réserve de Kebaowek (85802) à la suite de l'annexion partielle du 22 septembre 2017



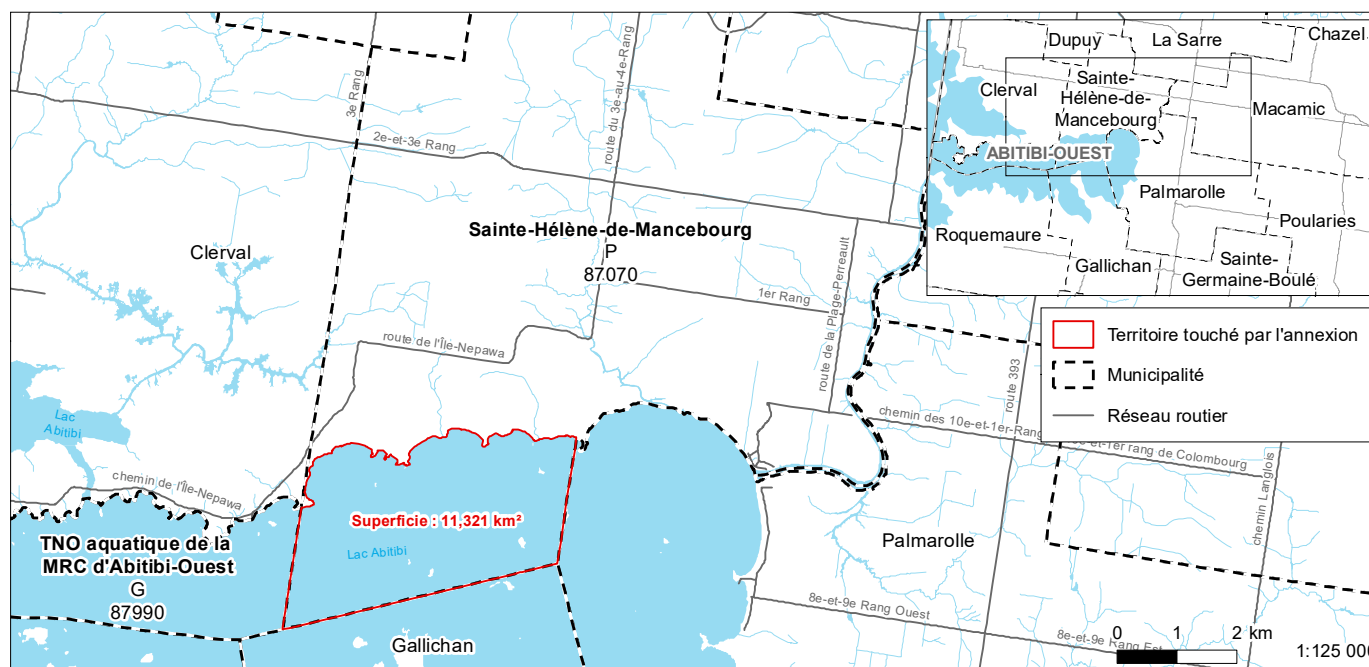
Carte 3

Nouvelle situation de Kipawa (85010) et de Témiscaming (85005) à la suite de l'annexion partielle du 13 janvier 2024



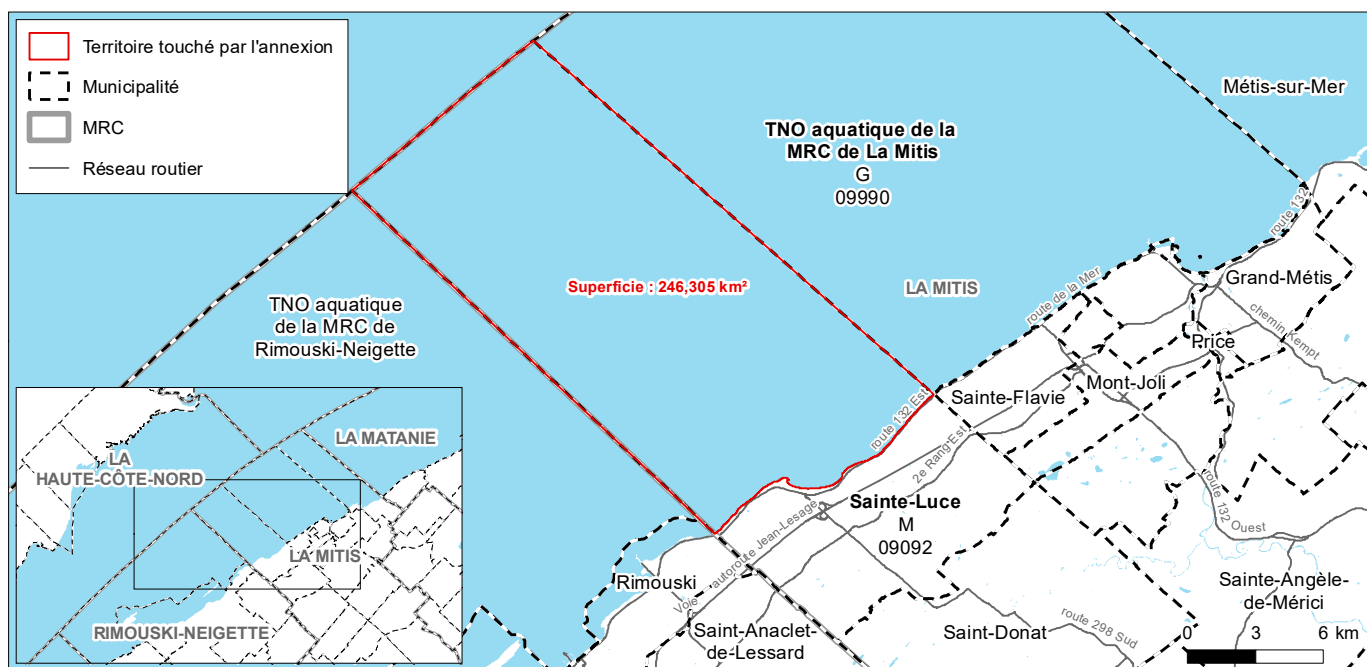
Carte 4

Nouvelle situation de Sainte-Hélène-de-Mancebourg (87070) à la suite de l'annexion partielle du 22 juin 2024



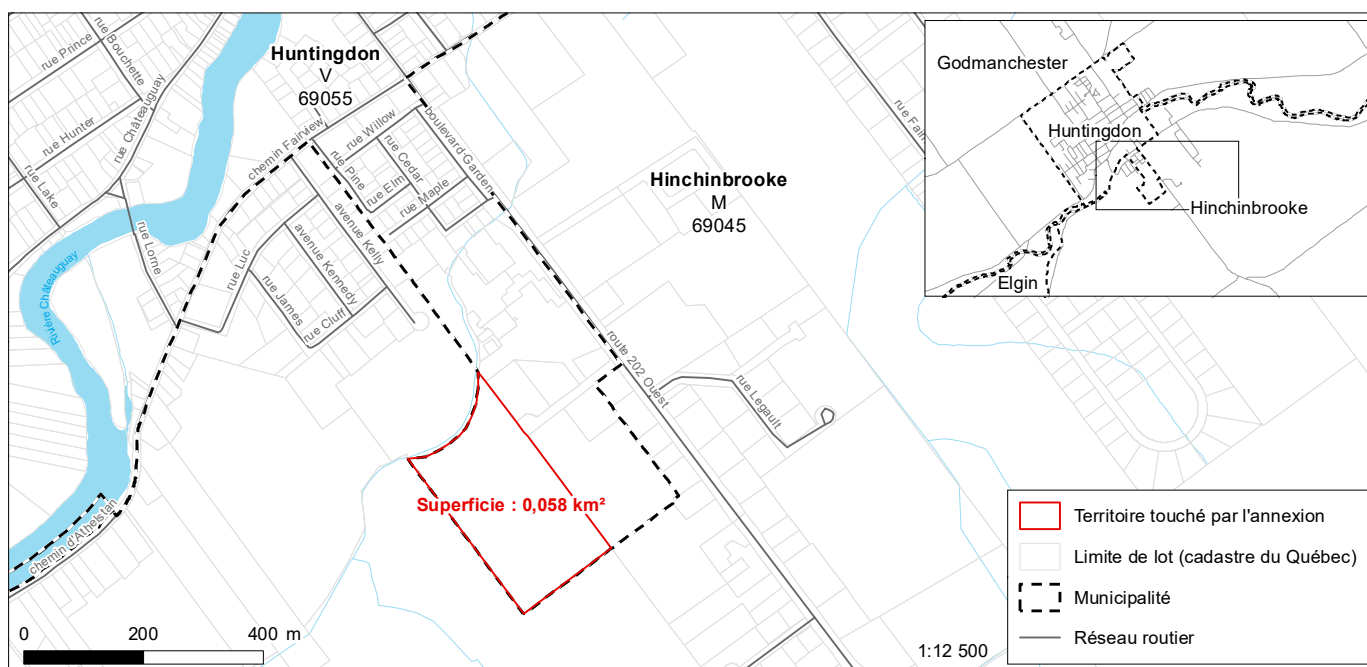
Carte 5

Nouvelle situation de Sainte-Luce (09092) à la suite de l'annexion partielle du 22 juin 2024



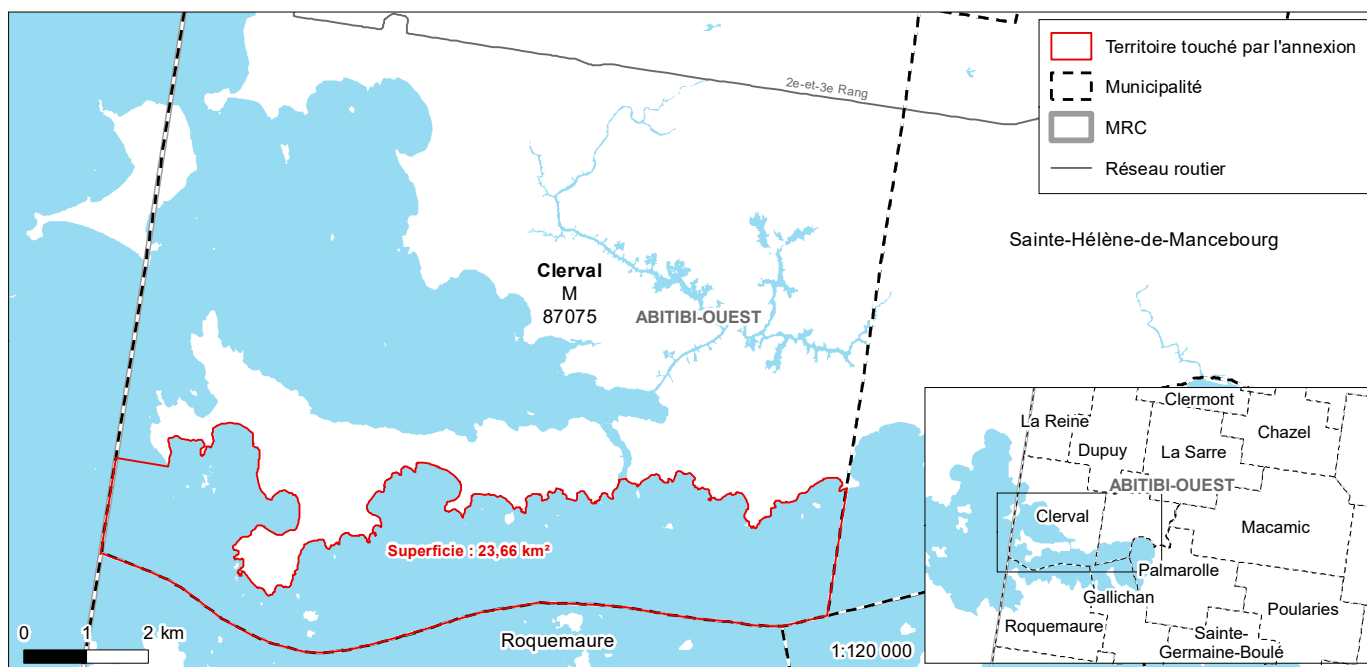
Carte 6

Nouvelle situation de Huntingdon (69055) à la suite de l'annexion partielle du 29 juin 2024



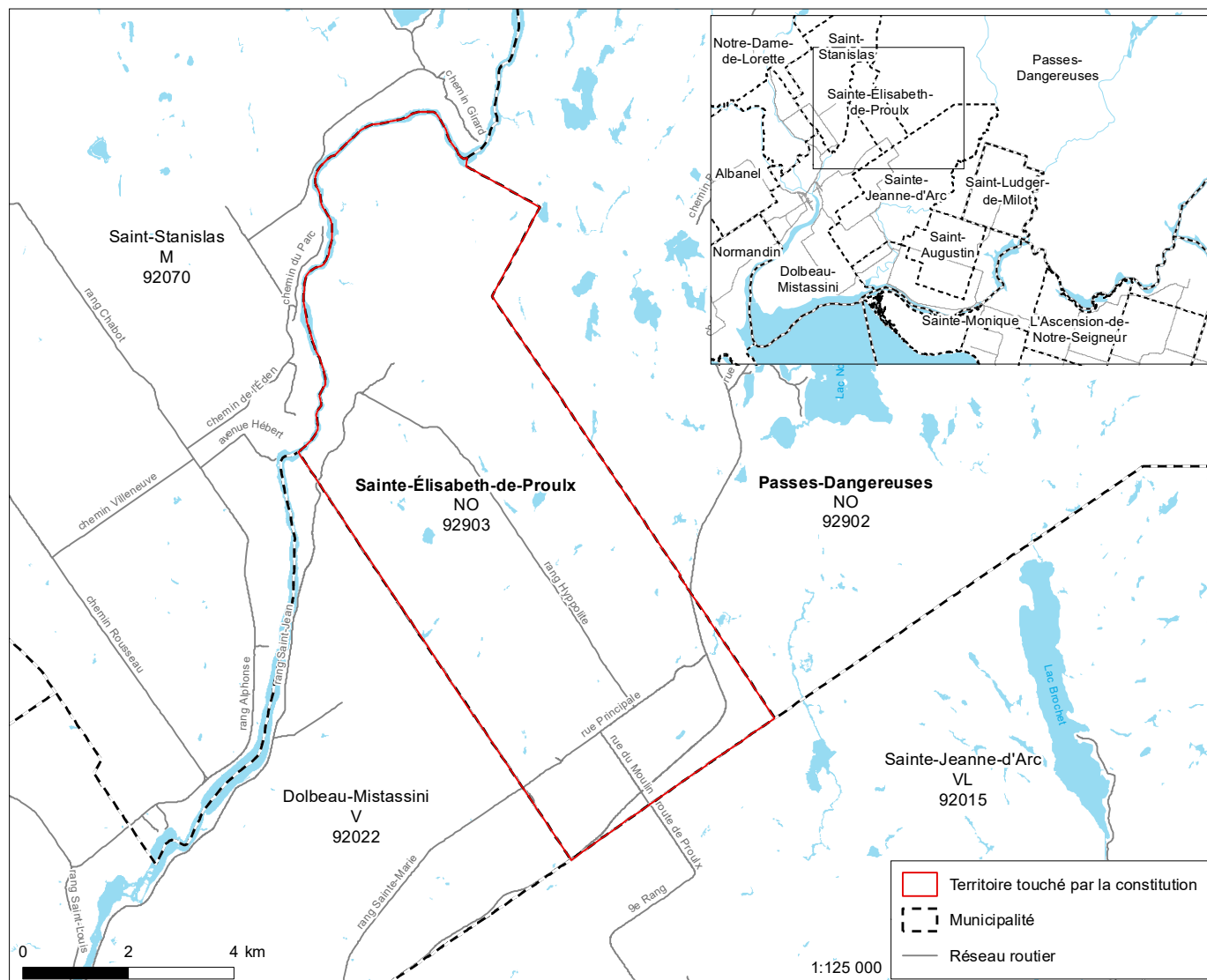
Carte 7

Nouvelle situation de Clerval (87075) à la suite de l'annexion partielle du 13 juillet 2024



Carte 8

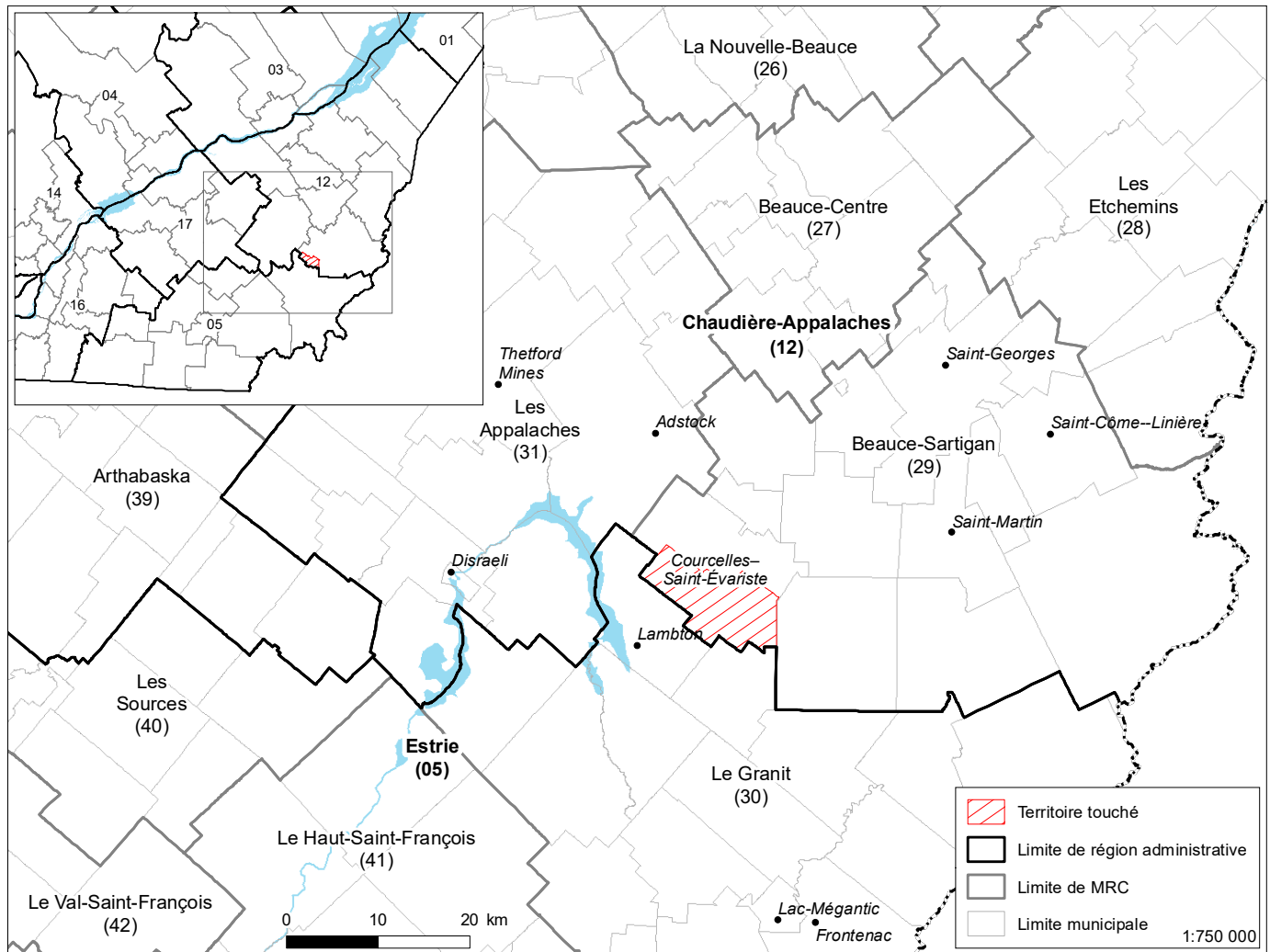
Nouvelle situation du TNO de Passes-Dangereuses à la suite de la constitution du TNO de Sainte-Élisabeth-de-Proulx le 7 octobre 2024



Annexe cartographique – Modifications aux divisions territoriales

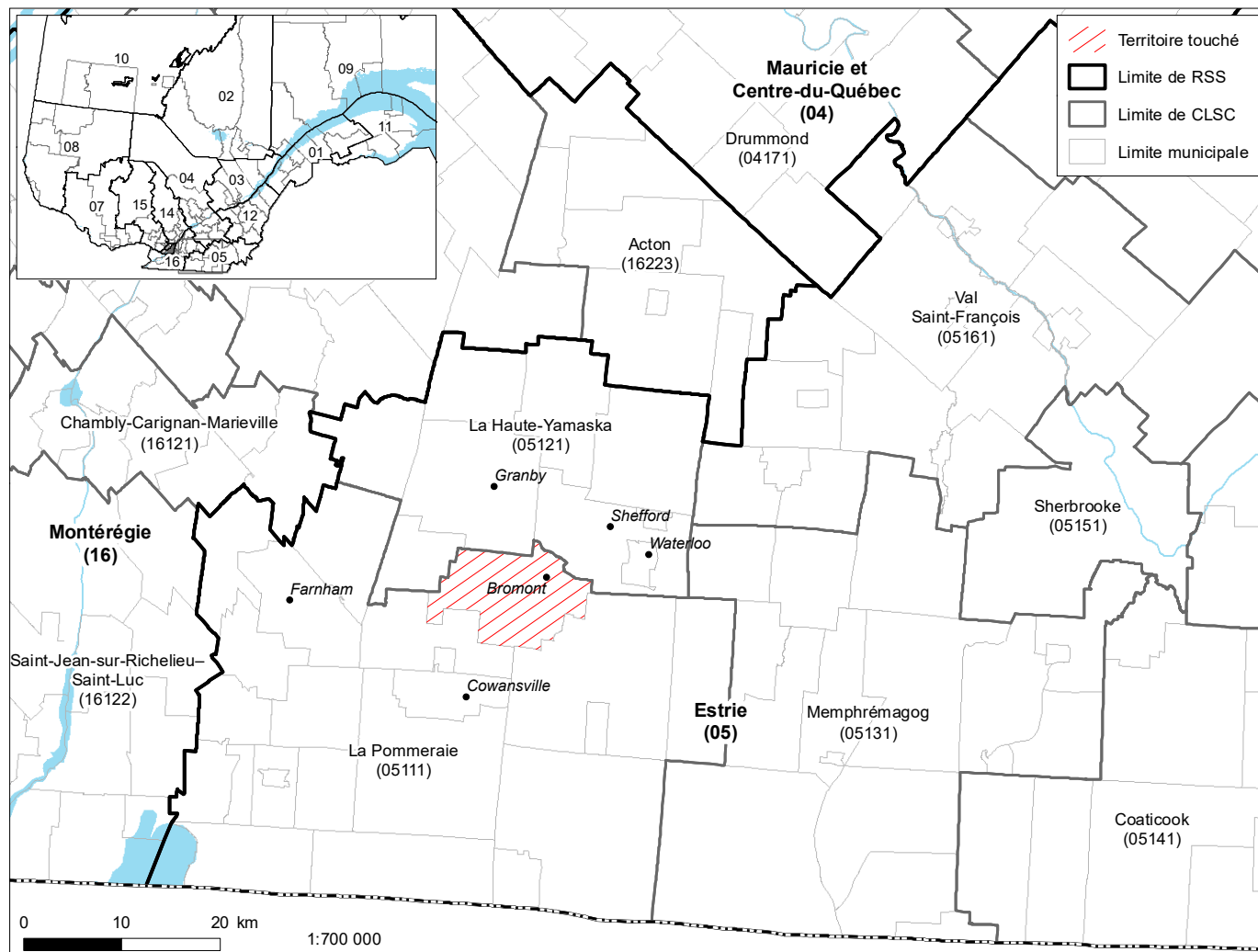
Carte 9

Nouvelle situation des régions administratives de l'Estrie et de Chaudière-Appalaches à la suite de la fusion des municipalités de Courcelles et de Saint-Évariste-de-Forsyth le 1^{er} janvier 2024



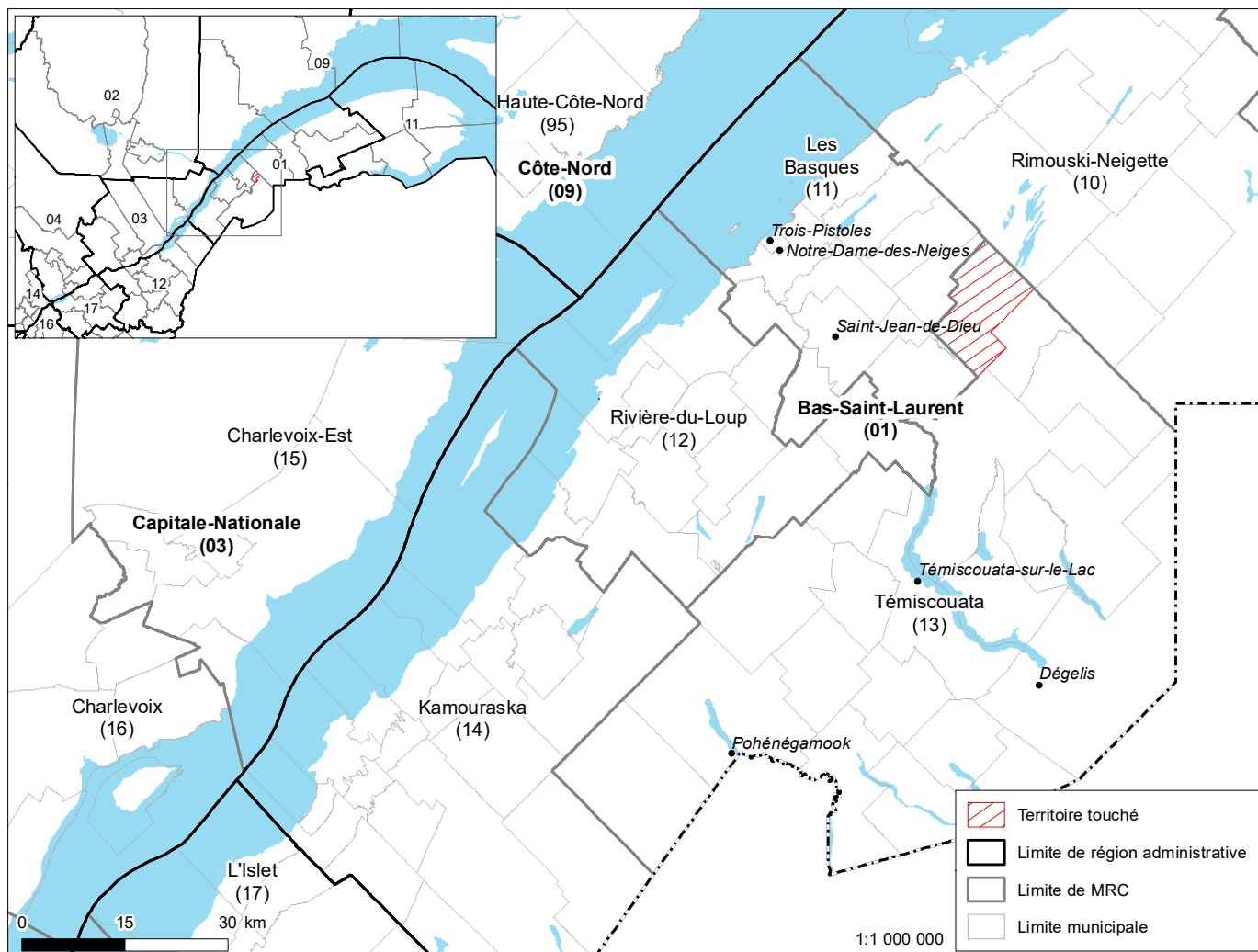
Carte 10

Nouvelle situation des CLSC de La Haute-Yamaska et de La Pommeraie à la suite du changement d'appartenance de la ville de Bromont le 1^{er} avril 2024



Carte 11

Nouvelle situation des MRC de Témiscouata et des Basques à la suite de la fusion des municipalités de Lac-des-Aigles et de Saint-Guy le 31 juillet 2024



Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2025). « 2024 », *Modifications aux municipalités du Québec*, [En ligne], L'Institut, p. 1-13. [statistique.quebec.ca/statistiques/divisions-territoriales/bulletins/modifications-municipalites-2024.pdf].

Ce bulletin a été réalisé à l'Institut de la statistique du Québec par :

Maxime Keith

Direction de la protection et de l'optimisation des données administratives :

Jimmy Baulne

Révision linguistique et édition :

Direction de la diffusion et des communications

Pour plus de renseignements :

Centre d'information et de documentation
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Courriel : cjd@stat.gouv.qc.ca

Site Web : statistique.quebec.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
1^{er} trimestre 2025
ISSN 1715-6408 (en ligne)

© Gouvernement du Québec
Institut de la statistique du Québec, 1989

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec. statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction